

par les officiers. Je n'ai guère retenu le comité et j'estime que l'on devrait me permettre d'exposer mon avis sur le sujet.

Le ministre des Finances a annoncé un amendement. Une fois cet amendement proposé il ne me servira de rien de soumettre mes observations au comité puisque tout sera décidé. C'est donc pour que le ministre puisse les utiliser pour ce qu'elles valent que je tiens à les soumettre maintenant.

On a affirmé cet après-midi que nombre d'officiers s'attendent à ne jamais quitter le pays et que plusieurs d'entre eux ont des tâches faciles. C'est possible. C'est le chef de l'opposition, je pense, qui a signalé le cas d'un jeune avocat qui voulait se rendre outre-mer mais qui a dû travailler au pupitre à Ottawa ou ailleurs. Il est d'avis, bien qu'il ne l'ait pas affirmé, que cet homme devrait payer l'impôt. C'est ce que j'ai déduit de ses observations. Mais le comité doit tenir compte du fait que même si cet homme ne se rend jamais outre-mer il a abandonné sa profession et il n'aura plus de clientèle la guerre terminée, tandis que les avocats qui ne se sont pas enrôlés continuent la pratique du droit comme à l'ordinaire. Ces derniers peuvent bien ne pas faire florès, mais ils conservent leur clientèle et ils auront un emploi à la fin de la guerre, tandis que l'avocat qui travaille à son pupitre n'aura aucun emploi qu'il puisse reprendre.

De plus, tous les officiers, à la réserve de ceux qui sont classés très bas, peuvent être appelés à servir outre-mer. Ils n'ont aucun choix s'ils sont aptes au service. Ils ne peuvent être volontaires uniquement pour le service territorial. Si on en a besoin, ils seront envoyés outre-mer. J'estime que tout officier de nos forces armées, que ce soit dans l'armée, la marine ou l'aviation, qui avait un emploi avant la guerre et qui l'a abandonné pour s'enrôler, consent un sacrifice et qu'il y a lieu de lui accorder quelque considération en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu.

Je n'ignore rien des difficultés que doit résoudre le ministre des Finances. Je sais qu'il en cherche la solution. Dans mon dernier discours en cette Chambre,—il remonte déjà à plusieurs semaines,—j'ai dit qu'on pouvait le compter parmi nos plus grands ministres canadiens des Finances. L'exposé budgétaire à l'étude ne modifie en rien cette opinion. Mes amis d'en face et tous mes collègues en cette Chambre peuvent compter que je n'hésiterai pas à signaler tout service exceptionnel qu'un honorable député quel qu'il soit peut rendre à son pays. C'est très bien de prononcer l'éloge funèbre d'un membre défunt de cette Chambre, ou de vanter

[M. Macdonald (Brantford).]

un honorable député après son départ, mais pour ma part je veux en dire du bien pendant leur séjour parmi nous.

On a dit cet après-midi que l'exemption totale de l'impôt sur le revenu en faveur de nos officiers priverait l'Etat de quelque 15 millions de dollars. L'honorable député de Vancouver-Sud a proposé au ministre des Finances d'exempter les officiers d'une somme égale à celle dont les sous-officiers brevetés seront exemptés.

M. GREEN: Et de leurs allocations.

M. MACDONALD (Brantford): De la solde et des allocations que touchent les sous-officiers brevetés. Je l'ai approuvé cet après-midi et je l'approuve encore. J'espère que le ministre des Finances trouvera moyen d'accorder cette exemption. Mais, s'il juge que c'est aller trop loin, j'ai une autre proposition à lui faire.

Je propose que l'on continue à exempter de l'impôt tous les sous-officiers et que l'on perçoive de tous les officiers au Canada la moitié seulement de l'impôt que paie le civil qui gagne autant. Il n'en coûterait à l'Etat que sept millions et demi.

Pendant que nous dépensons des milliards, n'est-il pas juste que nous ayons des égards pour ces officiers? Je sais autant que n'importe qui que certains officiers gagnent plus à l'heure actuelle qu'ils ne gagnaient en temps de paix, mais je sais aussi que s'ils n'étaient pas dans l'armée, ils gagneraient, dans les conditions actuelles, tout autant qu'ils gagnent maintenant. Je sais également que bien des officiers de l'armée, de la marine et de l'aviation ne quittent jamais le Canada mais ont fait de grands sacrifices. Je songe, en particulier, aux médecins qui ont abandonné une vaste clientèle, aux dentistes et, si je n'étais moi-même avocat, je mentionnerais les avocats. Il y a une multitude d'hommes qui non seulement ont quitté leur foyer et leur famille mais font de grands sacrifices d'argent et qui sûrement méritent des égards. Il ne nous en coûterait pas beaucoup de donner suite à ma proposition de ne leur réclamer que la moitié de l'impôt qu'ils paieraient normalement. Tous les intéressés s'en réjouiraient. Cela relèverait leur moral et ce serait un grand bien pour notre armée.

M. MARSHALL: Monsieur le président, je ne veux pas prononcer un discours, mais simplement poser une question qui ressort du paragraphe 2 de la résolution n° 1. Mais avant de poser ma question, je citerai les passages suivants d'une lettre qu'on m'a adressée:

Je me demande comment résoudre le problème de l'exemption d'impôt pour nos deux fillettes, Jeanne, âgée de 12 ans, et Joyce, âgée de 9 ans, qui sont exclusivement à notre charge depuis l'âge de deux ans.